



apcars

Association de Politique Criminelle
Appliquée et de Réinsertion Sociale

2019



Rapport annuel d'activités



Sommaire

- | 1 | Rapport moral
- | 3 | L'essentiel de l'APCARS
- | 4 | Publications - Media
- | 5 | Faits marquants
- | 6 | Au cœur de la Justice
 - | 6 | Services d'enquêtes pénales
 - | 8 | Contrôles judiciaires socio-éducatifs
 - | 10 | Stages
 - | 13 | Médiation pénale

- | 14 | Au près des publics à réinsérer
 - | 14 | Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)
 - | 15 | CHRS Belleville (Paris)
 - | 17 | CHRS Athènes
 - | 19 | Points d'Accès au Droit de détention
 - | 20 | Lieu d'accueil RSA - Marseille
 - | 21 | Relais RSA Baumettes
 - | 22 | Service emploi - Marseille

- | 23 | Aux côtés des victimes
 - | 23 | France Victimes 94

- | 25 | Entre auteurs et victimes
 - | 25 | Justice restaurative

- | 27 | Rapport financier
- | 33 | Remerciements

CHIFFRES

CLÉS

168 professionnels

(intervenants socio judiciaires, juristes, travailleurs sociaux, psychologues, personnels administratifs)

Actif sur

6 tribunaux judiciaires

Paris, Créteil, Bobigny, Marseille, Saint Denis et Saint Pierre (La Réunion)

29 300

personnes rencontrées

7,375 millions d'euros de budget



RAPPORT MORAL



En 2019, l'APCARS et ses équipes ont évolué pour s'adapter au mieux aux évolutions institutionnelles et législatives de l'aide aux justiciables, aux victimes et à la prise en charge de sortants de prison.

Dans le champ judiciaire, la loi de 2019 de programmation et de réforme pour la justice (LPJ) renforce le prononcé d'aménagement des peines et va entraîner l'augmentation des enquêtes sociales rapides (ESR), essentielles à la personnalisation des peines voulue par le législateur. Leur contenu sera davantage tourné vers la question du choix de la peine et son aménagement, avec un partenariat renforcé avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Les équipes se sont investies, avec les magistrats et les SPIP, dans l'élaboration de ce nouveau cadre qui entre en vigueur en 2020 et confirme et renforce le rôle de l'APCARS. Une nouvelle trame des ESR a été définie, reprenant les objectifs de la LPJ. Les juridictions de Créteil et Marseille, où l'APCARS est présente, ont été choisies en 2019 comme

pôle d'expérimentation de ces ESR. Par ailleurs, les stages de citoyenneté, pour usagers de stupéfiants, auteurs de violences conjugales ou auteurs d'actes sexuels, outils de prévention responsabilisant les stagiaires, seront renforcés car ils peuvent constituer la peine principale, et non pas seulement une peine complémentaire ou une alternative aux poursuites. L'APCARS veille à développer les bonnes pratiques avec le concours de la fédération Citoyens et Justice qui permet un enrichissement inter-associatif.

L'année 2019 a également été marquée par la politique de prévention et de lutte contre les violences conjugales, impulsée par le Grenelle des violences conjugales. Le bureau d'aide aux victimes (BAV) de l'APCARS à Créteil, déjà présent dans ce champ, a activement participé aux consultations puisque le tribunal de Créteil a été nommé juridiction pilote. L'action novatrice du BAV, préexistante au Grenelle des violences conjugales, a été reconnue. Le Président de la République est ainsi venu visiter le BAV de l'APCARS et s'entretenir avec son chef des services. L'action du BAV a été présentée à des magistrats, notamment lors d'une conférence à la Cour de cassation.

Les réformes induites par le Grenelle des violences conjugales ont conduit à l'actualisation du schéma départemental de l'aide aux victimes, au renforcement des évaluations personnalisées des besoins des victimes, à la mise en place d'audiences à délai rapproché, à la transmission des plaintes le jour-même au BAV et aux réflexions sur la prise en charge des auteurs (hébergement, stages, groupes de paroles, etc.). À Marseille, l'APCARS avait déjà mis en place, en milieu

ouvert et en détention, des groupes de paroles d'auteurs de violences conjugales. De plus, en 2019, l'accroissement de la coopération avec une association locale d'aide aux victimes (AVAD) a permis de renforcer le suivi des auteurs de violences conjugales au cours du contrôle judiciaire (CJ) et l'accompagnement des victimes. L'APCARS organise également à Créteil et à Marseille des stages de prévention des violences au sein du couple et des violences sexistes.

Enfin, au sein du centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Belleville de l'APCARS à Paris, le dispositif auteurs présumés de violences conjugales permet d'héberger et d'accompagner les conjoints violents dont la décohabitation du foyer a été demandée par un juge, en attente du jugement. Les personnes sont orientées par le SPIP avec leur accord. L'accompagnement aide aux diverses démarches et travaille sur la séparation temporaire et le fonctionnement de la cellule familiale, en partenariat avec les acteurs sociaux (aide sociale à l'enfance, services sociaux de secteur, bailleurs, éducation nationale, etc.).

À la demande de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL), dans un souci d'économies et de cohérence d'actions, l'APCARS a fusionné ses deux CHRS parisiens en un seul, le CHRS Belleville, d'une capacité de 130 places d'accueil de sortants de prison et de personnes placées sous main de justice, tandis que le CHRS Athènes, à Marseille, compte 35 places. Une autre politique nationale vient modifier profondément les pratiques des CHRS. La politique du Logement d'abord





visé à ce que les personnes sans logement accèdent à un logement autonome et pérenne, sans prérequis d'insertion, grâce à un accompagnement individualisé. C'est un changement de modèle qui ne peut fonctionner qu'avec un véritable accompagnement social dans le logement, tel que le propose l'APCARS. Afin de mettre en œuvre cette politique, l'APCARS a créé un poste de chargé d'insertion par le logement et l'hébergement au CHRS Belleville, développé des alternatives à l'hébergement en hôtel (résidences et bailleurs sociaux, foyer de travailleurs, etc.) et multiplié les partenariats. L'APCARS s'inscrit donc dans la politique du Logement d'abord sans perdre son identité et les spécificités de prise en charge de son public justice, ce à quoi ont travaillé les équipes en 2019. Elles ont, en outre, renforcé leur offre pour aider à la réinsertion et l'autonomie des publics justice. Le CHRS Belleville a recruté une conseillère en insertion professionnelle et un chargé d'accueil social. Quant au CHRS Athènes, il a créé un atelier collectif logement, des permanences numériques emploi et un atelier collectif santé.

Le renforcement des liens partenariaux, en interne et en externe, des services de l'APCARS, du lieu d'accueil revenu de solidarité active (RSA) à Marseille, et du relais RSA au centre pénitentiaire Marseille-Baumettes, du service emploi à Marseille et des points d'accès au droit (PAD) assurés par l'APCARS dans tous les établissements pénitentiaires des Bouches-du-Rhône, permet également de mieux répondre aux besoins des personnes accompagnées.

Ces évolutions institutionnelles montrent que les pouvoirs publics souhaitent développer des approches globales. L'APCARS, forte de ses 40 ans d'existence, du professionnalisme de ses équipes, de l'action concertée de ses différents services dans un même territoire et de la confiance de ses prescripteurs, dispose des moyens de répondre à ces nouveaux enjeux.

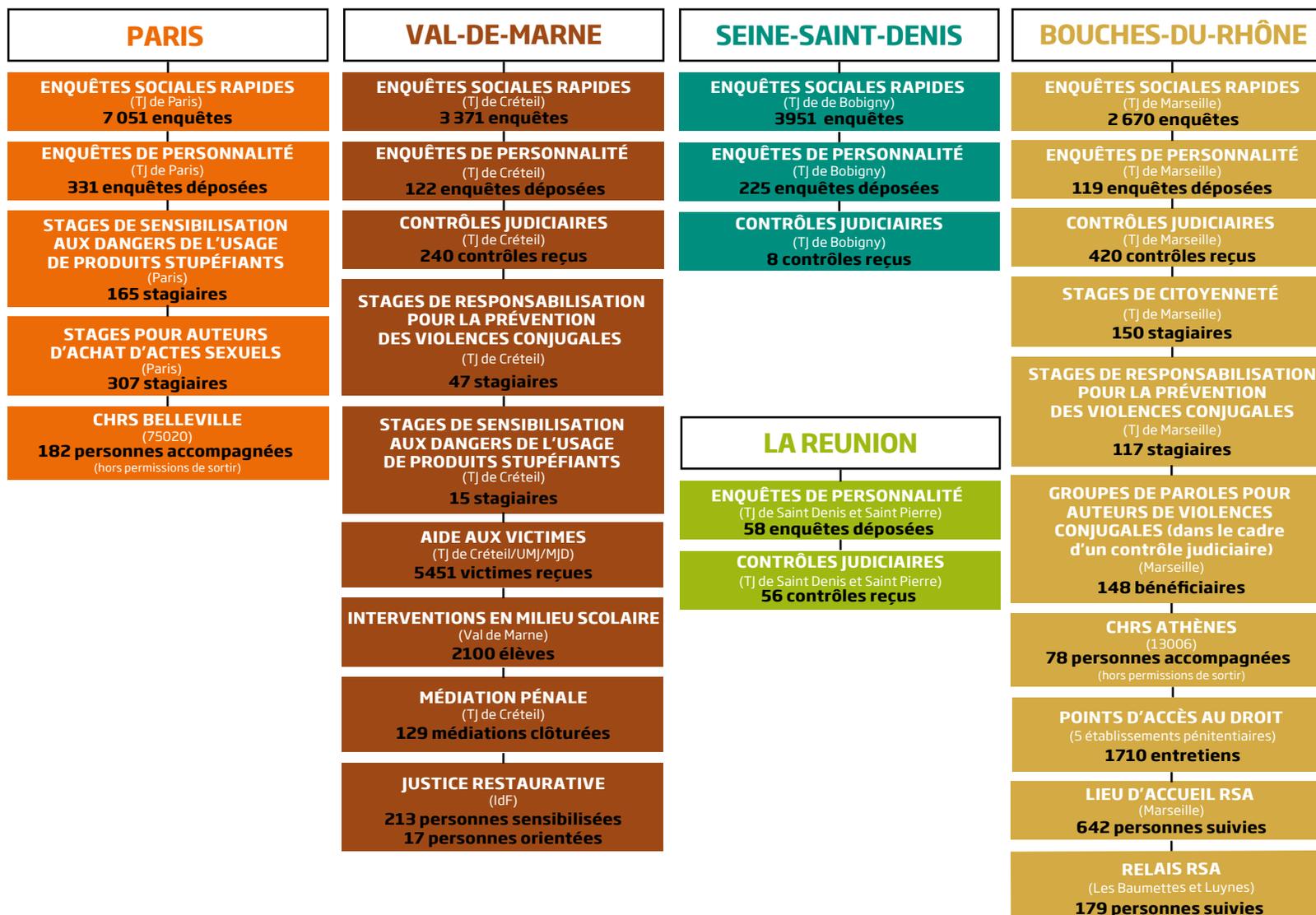
L'APCARS effectue toutefois ses missions dans un environnement contraint. En 2019, l'association a traversé une situation financière tendue marquée notamment par des baisses sensibles des budgets des CHRS (-20% en 2019) et notre PAD à Marseille (-12% en 2019), l'arrêt d'activités faute de subventions, le coût croissant des frais de personnels, les règlements différés de nos facturations, et toujours la non-revalorisation persistante de la tarification des mesures socio-judiciaires depuis 2004 et l'absence de rémunération des CJ au-delà de 3 ans. La seconde partie de l'année a ainsi été consacrée à adapter l'organisation et la structure de coûts pour rétablir l'équilibre financier de l'association et les équipes ont beaucoup contribué à cet effort.

À l'avenir, l'approfondissement des dispositifs de l'APCARS, la synergie et la mise en place d'actions coordonnées entre ses services, avec ses partenaires et avec d'autres associations, devront se poursuivre et se renforcer. Cette dynamique sera garante d'une meilleure prévention de la récidive, de la réinsertion sociale, de l'insertion professionnelle et d'une meilleure prise en charge des victimes. Et ce ne sera possible que grâce à l'investissement, à la motivation et au professionnalisme de ses équipes que l'APCARS parviendra à consolider ses acquis et s'adapter aux nouvelles missions qui l'attendent.

André Zervudachi,
Président de l'APCARS



L'ESSENTIEL DE L'APCARS



PUBLICATIONS - MÉDIAS

Ils parlent de l'APCARS

LEX
BASE
Pénal

[Questions à...] Frédéric Lauféron, Directeur général de l'APCARS à propos de RIVE

Le Parisien

Val-de-Marne : comment la justice aide les victimes

LIENSOCIAL

De la taule à l'hôtel

Le Journal
du Dimanche

Grenelle contre les violences conjugales : pourquoi le tribunal de Créteil est une juridiction-pilote

Le Parisien

Créteil : justice et associations font front commun contre les violences conjugales

LE FIGARO

A Créteil, le suivi sur mesure des victimes de violences conjugales

Le Monde

Au tribunal de Créteil, Emmanuel Macron à l'écoute d'une victime de violences conjugales

france•5

Rencontre avec mon agresseur (la justice restaurative)



FAITS MARQUANTS

Participations à l'année, aux réunions préparatoires au démarrage du projet expérimental AILSI, d'alternative à la détention pour les personnes SDF présentant des troubles psychiques.

Janvier 2019

- Déménagement du siège à la cour d'appel de Paris

Avril 2019

- Déménagement du service d'enquêtes de personnalité à la cour d'appel de Paris
- Rencontre avec la conseillère justice de l'Élysée (réforme pénale, CHRS justice)
- Réunion avec les magistrats du TGI de Nanterre (justice restaurative)
- Expérimentation du formulaire d'enquête à Créteil « aménagement de peine ab initio »

Juin 2019

- Assemblée générale de France Victimes
- Réunions avec le parquet de Paris et le parquet général de la cour d'appel de Paris
- Rencontre avec les nouveaux magistrats de Bobigny

Août 2019

- Sollicitation du service d'aide aux victimes lors de l'incendie de l'hôpital Henri Mondor

Octobre 2019

- Réunion avec le secrétariat général du Ministère de la Justice à propos de notre service d'aide aux victimes, dispositif d'éloignement de conjoints violents, nos points d'accès au droit et nos CHRS
- Participation aux 20 ans du SPIP à Marseille
- Groupe de travail avec le parquet de Paris, le parquet général de Paris, la préfecture de Paris (prise en charge des auteurs de violences conjugales)
- Rencontre à Bobigny avec le parquet et la DRIHL (prise en charge des auteurs de violences conjugales)

Décembre 2019

- Réunion au SADJAV (activité dans le ressort de la cour d'appel de la Réunion)
- Participation à la journée de capitalisation des ateliers régionaux du logement d'abord à Marseille

Mars 2019

- Table ronde « Réforme de la justice : quels changements pour les personnes placées sous main de justice et pour les acteurs qui les accompagnent ? » - Fédération des Acteurs de la Solidarité
- Assises du logement d'abord - Fédération des Acteurs de la Solidarité
- Rencontre avec la déléguée interministérielle à l'aide aux victimes
- Sensibilisation des agents Pôle Emploi 94 à l'accueil de victimes

Mai 2019

- Réunion avec le CDAD de Marseille

Juillet 2019

- Rencontres avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Préfecture et les chefs de cour de la Réunion
- Réunion avec le parquet général de Lyon
- Réunion avec l'Agence Régionale de Santé de Paris (Actions de prévention santé)

Septembre 2019

- Réunions avec les parquets de Paris, de Créteil et Bobigny, le parquet général de Paris et la Mairie de Paris (prise en charge des auteurs de violences conjugales)
- Réunion « Grenelle des violences conjugales » à la préfecture de Marseille

Novembre 2019

- Table ronde « la justice restaurative » - SADJAV (Ministère de la Justice)
- Colloque « Adapter ses pratiques aux spécificités des violences conjugales » - Cour de cassation
- Rencontre avec le Président de la République, la garde des Sceaux et la Secrétaire d'État chargée de l'Égalité, au BAV de Créteil (entretiens avec une victime, notamment)
- Réunion avec le TJ de Marseille et le SPIP (réforme pénale)
- Déménagement des établissements le VERLAN et le SAFRAN au CHRS BELLEVILLE
- Sollicitation du service d'aide aux victimes lors de l'incendie d'un immeuble à Ivry s/ Seine



AU CŒUR DE LA JUSTICE

SERVICES D'ENQUÊTES PÉNALES

L'APCARS est mandatée par la justice pour effectuer des enquêtes sociales rapides (ESR) (dans le cadre des procédures pénales accélérées, principalement les comparutions immédiates) et des enquêtes de personnalité (EP) (affaires correctionnelles complexes et affaires criminelles). Les ESR sont descriptives et évaluent les perspectives d'insertion de la personne, tandis que les EP visent à rendre compte de manière approfondie de son parcours et à concourir à la compréhension de sa personnalité.

Par ces enquêtes, l'APCARS favorise l'individualisation de la réponse pénale à l'infraction, en faisant valoir la singularité du parcours de la personne en attente d'être jugée : les enquêteurs retracent et vérifient, par des entretiens avec l'intéressé(e), ses proches et des tiers, les éléments clé de son parcours de vie (emploi, formation, logement, famille, ressources, addictions, etc.).

Concernant les enquêtes sociales rapides

17043 ESR ont été rendues en 2019 par les services de l'APCARS. Après avoir été précurseur en la matière il y a près de 40 ans, l'APCARS demeure la première association en France en nombre d'enquêtes réalisées. En 2019, les interpellations lors des manifestations contre la réforme des retraites et celles des Gilets jaunes ont conduit à une augmentation des défèrements. A Paris, les enquêteurs de l'APCARS ont ainsi été particulièrement mobilisés en fin d'année.

Les juridictions de Créteil et Marseille ont été choisies en 2019 comme pôle d'expérimentation du développement des ESR dans le cadre la loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, qui étend notablement le champ d'application des ESR au cours de la procédure pénale. Concernant Créteil, le développement des ESR a été expérimenté dès 2019 pour les ESR « ab initio » en vue d'un aménagement de peine. Une convention de répartition a également été adoptée. A Marseille, les réunions se sont principalement focalisées sur l'extension du champ d'application des ESR dans le « bloc peine » et elles ont notamment permis d'arrêter une clé de répartition des ESR entre le SPIP 13 et l'APCARS. Il faut noter le fort soutien de la juridiction sur le maintien du modèle associatif existant.

Plus généralement, l'ensemble des services Justice de l'APCARS a participé à de nombreuses réunions avec la juridiction et le SPIP local, afin de préparer la convention chargée de répartir ces nouvelles missions entre les SPIP et l'association. En effet, si, auparavant, la saisine du SPIP n'était possible qu'en cas d'impossibilité matérielle d'intervention d'une association habilitée, elle est désormais possible, sans condition particulière, tout comme celle de la PJJ.

7 051 ESR
ont été rendues
au tribunal
judiciaire de Paris

3 371 ESR
à Créteil

3 951 ESR
à Bobigny

2 670 ESR
à Marseille



AU CŒUR DE LA JUSTICE

A Savoir

L'évolution du champ d'application des ESR suite à la LPJ (entrée en vigueur : 24 mars 2020)

La LPJ a pour objectif de redonner sens et efficacité à la peine, renforcer le débat sur son prononcé et mettre fin aux incarcérations de courte durée.

Les ESR étaient obligatoires lors des procédures de comparution immédiate et de CRPC. Elles le deviennent avant toute demande (par le parquet et le juge d'instruction) de placement en détention provisoire lorsque la peine encourue n'excède pas 5 ans d'emprisonnement. Enfin, le recours à l'ESR sera priorisé dans les procédures de convocations par officier de police judiciaire et les comparutions par procès-verbal, et quand le prononcé d'un emprisonnement de moins d'1 an est envisagé.

Cette réforme, qui doit être saluée dans son principe, va nécessiter des évolutions dont la mise en œuvre matérielle peut s'avérer complexe : davantage de locaux d'entretien, de bureaux, d'intervenants, de temps d'entretien, avec une tarification qui n'évolue pas depuis plus de 15 ans.

Le contenu et le recours aux ESR se modifie parfois aussi localement, indépendamment de la LPJ : à Marseille, le module spécifique « conduite sans permis » (qui consistait à ajouter une partie spécialisée dans la trame de l'enquête) a été abandonné au cours de l'année, le souhait du parquet marseillais étant de prioriser en la matière des alternatives aux poursuites de type composition pénale.

Concernant les enquêtes de personnalité (EP)

L'APCARS en effectue principalement auprès des TJ de Paris, Créteil, Bobigny, Marseille, Saint Denis et Saint Pierre (La Réunion). En 2019, 899 EP ont été reçues, et 877 ont été déposées par les équipes de l'APCARS.

Les EP concernent majoritairement des affaires criminelles. Ainsi, en IDF, en 2019, 65 % des enquêtes ordonnées concernent des crimes (principalement des viols : 39 % des EP criminelles et des homicides : 27 %). Les EP correctionnelles concernent principalement des infractions contre les biens (41 %) et des trafics de stupéfiants (38%). A Marseille, 83 % des EP ordonnées l'ont été dans le cadre d'une procédure criminelle (principalement des homicides : 35 % des EP criminelles - et des vols aggravés, avec arme ou en bande organisée : 30%). Les EP correctionnelles concernent principalement des infractions contre les biens (33%) et des homicides involontaires (31%). A La Réunion, 83 % des EP ordonnées concernent des procédures criminelles.

Le magistrat fixe le délai dans lequel l'enquête doit être rendue. En IDF, pour plus de 59 % des EP, le délai est fixé entre 2 et 4 mois, et pour 36%, entre 4 et 6 mois. A Marseille, pour 65 %, le délai est fixé entre 2 et 4 mois, et pour 27 % entre 4 et 6 mois. A la Réunion, il a été fixé pour toutes les EP entre 2 et 4 mois.

Dans les affaires criminelles, les enquêteurs peuvent être appelés à déposer devant la cour d'assises (198 citations en 2019). A Marseille, en 2019, il y a eu une forte augmentation des témoignages à la cour d'assises, qui résulte d'un changement de pratique de la juridiction (9 témoignages en 2018 contre plus de 50 en 2019).

Les enquêtes de personnalité peuvent concerner des victimes. Le recours aux enquêtes victimes est variable selon les juridictions : à La Réunion, 15 enquêtes rendues concernent des victimes dans des affaires d'homicide (sur un total de 58) ; en Ile de France, 47 enquêtes victimes (viol et homicide) sur un total de 702 EP et à Marseille, le recours à ces enquêtes reste peu développé : seulement 2 enquêtes sur 119 déposées.

En 2019, à Paris :

331 EP
déposées

à Créteil :

122 EP

à Bobigny :

225 EP

à Marseille :

119 EP

à La Réunion :

58 EP

dans d'autres
juridictions :

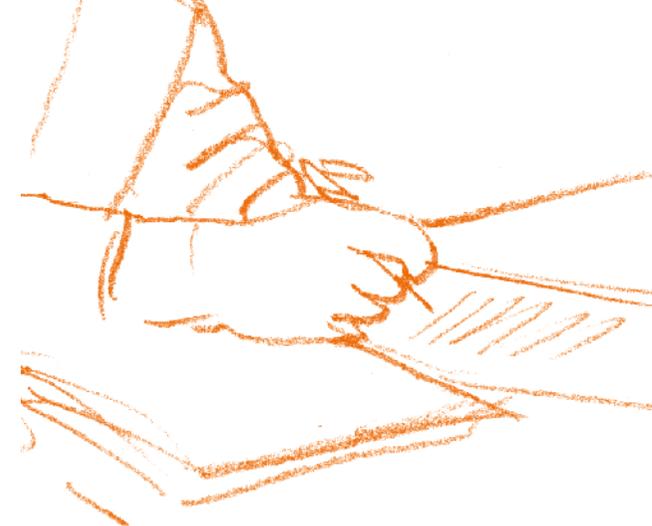
22 EP

198 citations
aux assises

AU CŒUR DE LA JUSTICE

CONTRÔLES JUDICIAIRES

SOCIO-ÉDUCATIFS



En 2019, l'APCARS s'est vu confier

720 CJ
à Créteil,
Bobigny,
Marseille et
Saint Denis de La
Réunion,

et

578 CJ ont été
achevés

Le contrôle judiciaire (CJ) est une mesure alternative à la détention provisoire, prononcée par un magistrat, lorsqu'une peine d'emprisonnement est encourue, qui astreint la personne à se soumettre à une ou plusieurs interdictions et obligations. La mesure de CJ concerne deux volets : le respect des obligations fixées et la mise en œuvre d'un accompagnement socio-éducatif individualisé, visant à prévenir la récidive et à la réinsertion de la personne. Il existe des CJ dits courts, prononcés par le juge des libertés et de la détention, généralement dans le cas de la procédure de convocation par procès-verbal (CPPVCJ) notamment pour des faits de violences conjugales, et des CJ dits longs, prononcés par des juges d'instruction.

420 CJ ont été reçus à Marseille, 240 à Créteil, 56 à Saint Denis de La Réunion, 8 à Bobigny et 3 à Saint Pierre de La Réunion.

En Ile de France, en 2019, les CJ achevés étaient à 73 % en matière correctionnelle (infractions de trafic de stupéfiants et violences volontaires pour les deux tiers des mesures), et 27% en matière criminelle (infractions contre les biens avec arme et/ou en bande organisée, viols principalement). À Marseille, en 2019, les CJ achevés étaient à 97 % en matière correctionnelle (majoritairement pour des violences intra familiales : 55 % puis pour des infractions de violences volontaires, trafic de stupéfiants, délits contre les biens : 8 à 9 % chacune).

À La Réunion, les CJ ont concerné à 97% une procédure correctionnelle, dont 30 % ont concerné des violences conjugales.

En Ile de France, les CJ ont été prononcés majoritairement par des juges d'instruction (60%), puis par des juges des libertés et de la détention (18 %) et par des tribunaux correctionnels (17 %). 52% d'entre eux ont duré entre 6 mois et 1 an, et 30% de 1 an à 3 ans. En revanche, à Marseille, les CJ ont été prononcés majoritairement par des juges des libertés et de la détention (74%) puis par le tribunal correctionnel et le juge d'instruction (11%). 50 % ont duré de 3 à 6 mois, 16 % ont duré moins de 3 mois, et le même pourcentage pour des durées de 6 mois à 1 an et de 1 à 3 ans. À La Réunion, 86% des CJ ont été ordonnés par un JLD, et 76% d'entre eux ont eu une durée de 3 à 6 mois.



AU CŒUR DE LA JUSTICE



À Créteil, on constate une augmentation des contrôles judiciaires ordonnés suite au développement des saisines dans le cadre du Grenelle sur la lutte contre les violences conjugales : 64% de plus sur les 2 derniers mois de 2019 (par rapport aux 2 derniers mois de 2018). En effet, à partir de novembre à Créteil, les CJ prononcés dont l'APCARS a reçu mandat l'ont été majoritairement par les JLD : après le Grenelle, l'APCARS s'est mobilisée sur la thématique des violences conjugales et s'est vu confier tous les CJ dans ce champ (orientation systématisée par le parquet) avec des délais d'audiencement plus courts (alors que l'activité CJ de Créteil était plutôt sur des durées moyennes de 12 à 18 mois).

À Marseille, le nombre de mesures de CJ court s'est fortement accru, en raison de l'augmentation de leur durée (liées à différents facteurs, comme le report de certaines audiences en raison de l'encombrement des juridictions et de la grève des avocats).

À Marseille également, l'APCARS a renforcé l'importance et la diversité de ses accompagnements des auteurs de violence conjugale. Tout d'abord, l'APCARS organise, depuis plusieurs années, des groupes de paroles pour auteurs présumés de violences conjugales, animés par un thérapeute familial, qui complètent la prise en charge socio-éducative des contrôleurs judiciaires. En 2019, 68 groupes de parole se sont tenus, qui ont bénéficié à 148 personnes. De plus, l'APCARS a reconduit son action d'hébergement des auteurs de violences conjugales (2 chambres dans un hôtel meublé), dans le cadre du dispositif d'éloignement du domicile conjugal. Ces chambres sont utilisées à l'année, et le financement manque pour héberger toutes les personnes le nécessitant. Enfin, le partenariat du service Justice avec l'association marseillaise d'aide aux victimes (AVAD) s'est renforcé en 2019, notamment dans le cadre des CJ.

Focus sur

Partenariat à Marseille avec l'AVAD et le Parquet

Le partenariat du service Justice avec l'association marseillaise d'aide aux victimes (AVAD) s'est renforcé en 2019. Quand une ESR est réalisée dans le cadre d'une procédure pour violence conjugale, l'enquêteur de l'APCARS rédige une « fiche victime », avec les coordonnées de la victime, qui est transmise à l'AVAD (suite à l'accord de la victime). L'AVAD contacte alors la victime pour un accompagnement si celle-ci le souhaite. Bien plus, si un contrôle judiciaire est ordonné, les services de l'APCARS sont en lien avec l'AVAD, ce qui permet de mieux connaître la réalité du déroulement du contrôle judiciaire et de réagir conjointement si nécessaire (demande de téléphone grand danger - TGD, signalement au parquet du non respect des obligations sur une boîte structurelle dédiée, etc.). En 2019, 138 fiches Victimes ont été transmises à l'AVAD.

AU CŒUR DE LA JUSTICE

STAGES

Les stages effectués au sein de l'APCARS sont majoritairement prononcés au titre d'alternatives aux poursuites. Ils sont aussi organisés pendant la phase post-sentencielle, en tant qu'obligation particulière du sursis probatoire, peine principale ou complémentaire. Ils concernent des primo-délinquants dans ces deux situations. Ces stages ont un coût, dont s'acquittent les personnes.

À la fin des stages, les participants remplissent un questionnaire d'évaluation du stage, à titre strictement anonyme. Il ressort du dépouillement de ces questionnaires que ce type de réponse pénale permet d'influer, à tout le moins, sur la représentation et les connaissances qu'ont les mis en cause du type de comportement délinquant visé, et ainsi de favoriser la prévention de leur récidive.

Stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes

Ces stages ont pour objectif de sensibiliser les auteurs de violences conjugales aux conséquences de leurs actes.

À Marseille, les stages se déroulent mensuellement. En 2019, 97 personnes y ont participé dans le cadre d'une composition pénale. Cela constitue une baisse de 50 personnes par rapport à 2018, ce qui interroge sur le recours éventuel à d'autres formes de réponse pénale face à ce type de délinquance. En parallèle, en post-sentenciel, 20 personnes ont été condamnées à suivre ce stage, au titre d'une peine principale ou complémentaire ou d'une obligation d'un SME. Ces stages ont été mis en place en application de la convention partenariale annuelle avec le SPIP 13.

À Créteil, 46 personnes ont participé à 6 sessions de stages, d'une durée de 2 jours, dans le cadre d'une alternative aux poursuites. Au cours d'un stage, une juriste du bureau d'aide aux victimes intervient. Les profils des participants sont variés et recourent toutes les catégories socio-professionnelles et origines socio-culturelles, ce qui tend à enrichir la dynamique de groupe. 88 % des stagiaires ont indiqué que ce stage leur permettra de réduire le risque de nouvelles violences dans leur relation. À la question « Avant de participer, vous pensiez que ce stage pourrait vous être utile », seuls 53% pensaient tirer un bénéfice du stage.

Stages de citoyenneté

Les stages de citoyenneté, d'une durée d'une journée, ont une visée éducative et pédagogique. À Marseille, 89 personnes ont suivi ces stages dans le cadre d'une composition pénale et 17 dans le cadre post-sentenciel. Les stages sont prononcés en lien avec des infractions telles que l'outrage, la rébellion, la filouterie de carburant et les violences légères.

En 2019,

164 personnes
ont participé
aux stages de
lutte contre les
violences au
sein du couple à
Marseille et Créteil

En 2019,

106 personnes
ont participé
aux stages de
citoyenneté à
Marseille.





AU CŒUR DE LA JUSTICE

Stages de sensibilisation sur les dangers de l'usage de produits stupéfiants

L'APCARS organise des stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants, animés en partenariat avec l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA).

Les objectifs de stages sont d'apporter aux stagiaires un socle commun de connaissances pour pouvoir échanger efficacement sur les risques liés à la consommation de produits psychoactifs, ainsi que des informations vérifiées et partagées par les professionnels afin de susciter une réflexion sur les pratiques de consommation, et enfin de donner des points de repères objectifs pour évaluer les consommations

165 personnes ont suivi ces stages à Paris, et 15 à Créteil.

Les stagiaires ont une moyenne d'âge de 26 ans (13 % sont des femmes). 61 % des stagiaires ont une activité salariée. 88% ont indiqué que ce stage leur a permis d'acquérir de nouvelles connaissances. 77% indiquent que ce stage leur a permis de réfléchir sur leurs habitudes de consommation. Enfin, le dispositif (interpellation, rappel à la loi, stage) a permis pour 66% des stagiaires l'envie d'un arrêt ou de réduire la consommation.



Témoignage

Ariane MALLIER

Substitut du Procureur - Chargée de mission politiques partenariales - Cabinet du procureur de la République de Paris

« Le stage de sensibilisation sur les dangers de l'usage de produits de stupéfiants, dispensé par l'APCARS sur le ressort du TJ de Paris, offre aux participants la possibilité d'échanger pendant une journée entière avec des professionnels spécialisés en matière de stupéfiants, au sujet de leur consommation et de ses effets sur leur quotidien. Bien souvent, il s'agit d'une addiction ancienne, qui a des conséquences majeures sur la vie des participants, sans que ceux-ci ne s'accordent un temps de réflexion d'une durée et d'une qualité comparables. A cet égard, le stage stupéfiants constitue une réponse pénale dynamique, pédagogique, et riche en enseignements sur les effets des produits consommés, leur toxicité et les enjeux sanitaires associés, de façon à ce que chaque participant sache exactement ce qu'il risque et ne puisse plus se maintenir dans une consommation aveugle, déconnectée des dangers qui l'accompagnent. Un deuxième volet du stage se concentre sur les aspects légaux de la consommation de stupéfiants, à travers l'intervention d'un fonctionnaire de police de la brigade des stupéfiants, qui dispense, de façon très interactive, une présentation des principales dispositions de la loi française en matière de stupéfiants, qu'il contextualise en abordant les enjeux sociétaux associés. Ce stage met ainsi l'usager de drogue en mesure de remettre en cause sa consommation de produits stupéfiants. »

En 2019,

180 personnes
ont participé
aux stages de
sensibilisation
sur les dangers
de l'usage de
stupéfiants à Paris
et Créteil

AU CŒUR DE LA JUSTICE

En 2019,

307 personnes
ont participé
aux stages de
sensibilisation à la
lutte contre l'achat
d'actes sexuels
(Paris)

Stages de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels

Ces stages, liés à la commission de contravention de 5^e classe relative au recours à la prostitution d'autrui (C. pén., art. 611-1) ont été créés par la loi du 13 avril 2016. Leur contenu vise à rappeler à la personne ce que sont les réalités de la prostitution et les conséquences de la marchandisation du corps, ainsi qu'à lui faire prendre conscience de sa responsabilité pénale et civile pour les faits commis.

Les objectifs poursuivis par le stage sont ainsi d'apporter aux stagiaires un socle commun de connaissances pour pouvoir échanger efficacement sur le phénomène prostitutionnel, ainsi que des informations vérifiées et partagées par les professionnels afin de susciter une réflexion sur les dommages causés aux personnes prostituées.

Ces stages, d'une durée d'une journée, se déroulent chaque mois à Paris et sont animés en partenariat avec la Fondation Scelles. Ils connaissent un très fort développement. Ainsi, en 2019, 307 personnes ont suivi ces stages, contre 87 en 2018.

Une majorité de stagiaires vivent une relation de couple. L'âge médian constaté est d'un peu moins de 50 ans, l'échantillon allant de 18 à 75 ans.

A l'issue du stage, 88,6% des stagiaires ont indiqué que ce stage leur a permis d'acquérir de nouvelles connaissances et 82% ont manifesté leur volonté de ne plus avoir recours à des personnes prostituées. Avant de participer, 53 % des personnes pensaient que ce stage pourrait leur être utile.

Témoignage

Ariane MALLIER

Substitut du Procureur - Chargée de mission politiques partenariales - Cabinet du procureur de la République de Paris

« Le stage « lutte contre l'achat d'acte sexuel » animé par l'APCARS sur le ressort du tribunal judiciaire de Paris est un outil essentiel de la réponse pénale en matière de lutte contre la prostitution. Il s'agit d'un dispositif vivant et pédagogique, qui repose sur une participation active de la part des stagiaires, lesquels sont invités à réfléchir tant individuellement que collectivement à l'infraction commise, ainsi qu'aux éléments de leur parcours ayant pu motiver le passage l'acte. Une compréhension de la loi applicable est ensuite recherchée à travers un panorama des législations étrangères, qui engendre des débats animés et aboutit in fine à une meilleure intégration de l'interdit. Ce sont ensuite la conscience de la gravité des faits et l'empathie pour les victimes qui sont travaillées, à travers l'audition de plusieurs témoignages de prostituées, dont le récit poignant achève de bousculer les idées reçues de certains participants. A l'issue de la journée de stage, les bénéficiaires ont ainsi toutes les clés en main pour se questionner utilement sur les faits qu'ils ont commis. »



AU CŒUR DE LA JUSTICE

MÉDIATION PÉNALE

L'APCARS a réalisé 129 médiations pénales au tribunal judiciaire de Créteil en 2019. Cette alternative aux poursuites a été prononcée uniquement pour des infractions contre les personnes, et à 72 % pour des infractions commises au sein dans la famille (très majoritairement des violences et menaces : 57% du total des mesures prononcées).

65 % des procédures de médiation initiées ont abouti à un accord respecté ou partiellement respecté par l'auteur.

Ce service a été clos fin août 2019 en raison de la diminution des mesures prononcées, la politique pénale se tournant vers d'autres formes de réponse pénale pour ces types d'infractions.



AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSERER

CENTRES D'HÉBERGEMENT ET

DE RÉINSERTION SOCIALE (CHRS)

Les CHRS
de l'APCARS
disposent de

165 places
(130 à Paris et
35 à Marseille).

Ils ont accompagné
332 personnes

Les équipes éducatives de l'APCARS organisent l'accueil, l'hébergement et la réinsertion sociale de publics dit « Justice » en grande précarité, dans ses deux centres d'hébergement (CHRS Belleville, à Paris ; CHRS Athènes, à Marseille). Les personnes accompagnées sont, soit des personnes libérées définitivement de prison depuis moins d'un an, soit des personnes « sous main de justice », en attente de jugement (avec ou sans contrôle judiciaire) ou condamnées et exécutant tout ou partie de leur peine en milieu ouvert. L'APCARS participe ainsi notamment à la lutte contre la récidive, ainsi qu'aux politiques d'alternatives à l'incarcération.

Afin d'améliorer l'individualisation des conditions d'accueil de ses publics et maîtriser les coûts d'hébergement, l'APCARS loue aujourd'hui 22 studios, en complément de chambres d'hôtel.

La mise en œuvre de la politique du Logement d'abord (2018-2022) a été au cœur des réflexions des équipes sur l'évolution des accompagnements et des relations partenariales. Les équipes et/ou les chefs de service ont notamment suivi des formations, participé à des réunions (notamment à l'initiative de la FAS, dont nous sommes adhérents) et commencé à préparer, voire signer, des conventions avec de nouveaux partenaires.

Un autre trait commun aux 2 CHRS a été le renforcement de la pluridisciplinarité et des ateliers spécifique. Ces nouvelles missions transverses viennent en soutien aux équipes de travailleurs sociaux et permettent le développement de partenariats spécifiques. La pluridisciplinarité renforce significativement le concept d'accompagnement social global par les CHRS, par le traitement de problématiques particulières freinant la dynamique de réinsertion. Un superviseur intervient également chaque mois auprès des équipes des deux CHRS, pour des sessions d'analyse des pratiques.



AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER

CHRS BELLEVILLE (PARIS)

Le CHRS Belleville a une capacité de

130 places
(123 en hôtel et 7 en studio)

56 personnes sont entrées au CHRS,

65 en sont sorties (hors permissionnaires)

Plus de **50%** des personnes entrantes étaient sans ressource à leur arrivée ;
à leur sortie : **15%**

En 2019, à la demande de la DRIHL, dans un objectif de réduction des coûts et d'une meilleure cohérence d'actions sur un même territoire, les deux CHRS Le Verlan et Le Safran ont fusionné, pour devenir le CHRS Belleville. La préparation de cette fusion a commencé dès février 2019, avec la mise en place d'un comité de pilotage, réunissant la direction, les deux chefs de service et des travailleurs sociaux volontaires. Des groupes de travail ont été constitués, afin d'échanger sur les pratiques et aboutir à des consensus menant à l'harmonisation des méthodes d'accueil et d'accompagnement. L'équipe de 18 salariés a investi ses nouveaux locaux en novembre 2019. Suite au départ d'un des chefs de service, l'encadrement a été redéfini, au profit d'une direction d'établissement et une cheffe de service.

Avec sa capacité de 130 places, ce CHRS est au 1^{er} rang en France des CHRS accueillant des publics sous main de justice. 15 places sur 130 étaient conventionnées, début 2019, dans le cadre de quatre dispositifs spécifiques : 4 places PE (placement à l'extérieur) ; 4 places APSIT (Accueil Personnes sous injonction Thérapeutique) ; 3 places APVC (Accueil des Auteurs Présumés de Violences Conjugales) ; 4 places « Accueil et accompagnement des personnes en phase pré-sentencielle » (ESR). En 2020, seuls les dispositifs APVC et Placement extérieur perdureront, les dispositifs ESR et APSIT ayant connu des ruptures et manques de financement. Le CHRS accueille également des personnes détenues dans le cadre de permissions de sortir.

En 2019, 254 personnes ont été prises en charge par le CHRS Belleville, dont 72 permissionnaires (pour 219 nuitées). La durée moyenne de séjour est de 18,5 mois pour l'ensemble du CHRS. Le nombre de personnes prises en charge au-delà d'un an (35 %) est en nette diminution par rapport aux 52 % en 2018.

Près de la moitié des personnes accueillies au sein du CHRS étaient sans ressource à leur arrivée ; à leur sortie, elles ne sont plus que 15%. Près de 34 % des personnes sortantes en 2019 étaient insérées professionnellement à travers différentes formes de contrat (83% sans emploi à leur arrivée). Il y a, de plus, une augmentation des sorties en logement autonome et en logement adapté et intermédiaire (51% : 34 % en logement autonome et individuel / 17% dans la famille ou chez des amis).

Le CHRS Belleville a recruté en 2019 une conseillère en insertion professionnelle, une chargée d'insertion hébergement et logement et un chargé d'accueil social. Des intervenants réguliers reçoivent les publics sur des questions spécifiques : un juriste de l'association Droits d'Urgence, une psychologue et une infirmière.



AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER



La chargée d'insertion professionnelle a effectué 92 entretiens en 7 mois. 240 entretiens ont été menés lors des permanences juridiques (43 % en droit des étrangers, 17 % en droit de la famille). 130 entretiens ont été réalisés lors de la permanence de soutien et d'orientation psychologique. 21 personnes ont été accompagnées individuellement par l'infirmière.

Aux côtés de l'accompagnement socio-éducatif, le CHRS Belleville mène des actions « prévention santé » auprès des résidents, dont le soutien par l'ARS a été renouvelé en 2019. Ces actions, réalisées par l'infirmière et la psychologue, sont complémentaires au travail social réalisé par les référents, et viennent en appui de celui-ci.

Des ateliers collectifs sont ponctuellement organisés au sein du CHRS : un atelier cuisine (1 à 2 fois par mois, avec en moyenne 6 participants) et un groupe de parole autour du cinéma (3 personnes, 2 fois par mois).

Focus sur

Les actions Prévention Santé (CHRS Belleville)

Ces actions portent sur plusieurs axes : la prévention individuelle avec l'appui d'une infirmière et d'une psychologue clinicienne, le développement du réseau partenarial de proximité, l'organisation d'ateliers collectifs pour les résidents et la formation des équipes aux problématiques de santé.

Concernant l'accompagnement individuel par l'infirmière :

- 15 personnes ont été reçues pour des problèmes de santé courants : majoritairement diabète et difficultés psychiques, avec une orientation vers des lieux de soins ;
- 2 personnes ont fait l'objet d'accompagnements réguliers vers des soins à l'extérieur dans le cadre de suivi de pathologies chroniques ;
- 4 visites de personnes en hôtel ont été effectuées, avec les travailleurs sociaux référents, pour des problématiques spécifiques (hygiène, difficulté motrice, etc.).



AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER

CHRS ATHÈNES

Le CHRS Athènes a une capacité de

35 places
(19 en hôtels meublés et 16 en studio)

41 personnes sont entrées au CHRS ;

41 en sont sorties :

20 % en logement autonome,

10 % pour un hébergement par la famille ou des tiers,

et **12 %** en résidence sociale ou un appartement thérapeutique

En 2019, 78 personnes ont été prises en charge. Les 41 personnes nouvellement admises en 2019 ont principalement été orientées par le SPIP des Baumettes, et notamment par la structure d'accompagnement à la sortie (SAS). La convention partenariale avec le SPIP, initialement prévue avec le milieu fermé, a été étendue en janvier 2019 à l'ensemble des établissements pénitentiaires du département.

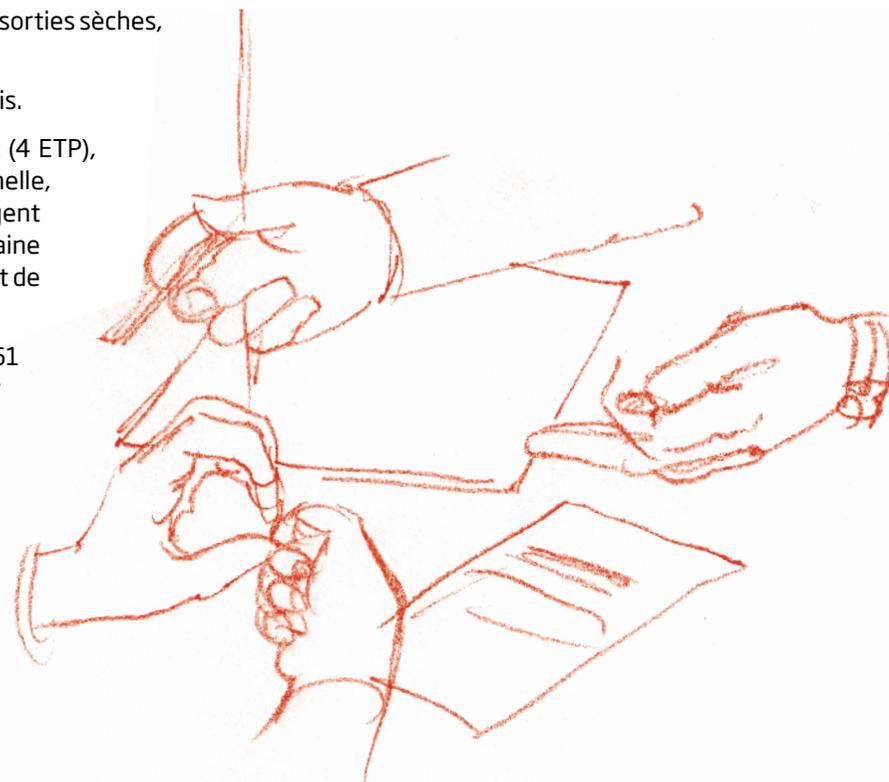
Le CHRS accompagne des personnes se retrouvant en attente d'aménagement de peine, ou faisant l'objet d'un suivi judiciaire (SME, TIG) et étant sans logement ou hébergement. Le CHRS accueille également des personnes en permission de sortir, qui aboutissent à leur prise en charge au sein du CHRS, à la sortie de détention. Enfin, le projet d'établissement du CHRS prévoit aussi l'accueil du public dans le cadre de sorties sèches, dans une optique de prévention de la récidive.

La durée moyenne de séjour des sortants est de 6 mois.

L'équipe du CHRS comprend des travailleurs sociaux (4 ETP), une infirmière, une chargée d'insertion professionnelle, un agent administratif et un chef de service. Un agent d'entretien intervient également 2 jours par semaine pour les travaux nécessaires à la location de studios et de chambres meublées.

L'infirmière a accompagné, durant l'année 2019, 61 personnes, dont 40 nouveaux entrants (dès leur admission). 158 entretiens ont été réalisés, à l'association ou à l'extérieur.

La chargée d'insertion professionnelle, au sein du Service Emploi de l'APCARS, a reçu 62 personnes, a réalisé plus de 800 entretiens individuels et animé plus de 36 ateliers collectifs et 20 permanences atelier numérique



AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER



(création en 2019). 38 % des personnes suivies sont désormais en emploi.

Au sein du CHRS Athènes, en 2019, un atelier collectif logement a également été créé (animé par l'équipe éducative): ce temps participatif permet de réfléchir à la sortie du CHRS, de se préparer à une plus grande autonomie dans un logement et de s'informer (sur les demandes HLM, les démarches administratives inhérentes à un logement, les demandes FSL, les droits et obligations des locataires et propriétaires, etc.).

Un atelier collectif Santé a également été préfiguré, en 2019, avec l'infirmière du service. Il viendra répondre à des besoins d'informations en santé et il permettra de mieux appréhender les orientations (CMP, CSAPA, médecins spécialisés) faites en entretiens individuels. Il aura aussi un objectif de prévention en santé (sexualité, consommations, etc.) notamment pour les jeunes publics. Un intervenant extérieur viendra renforcer la construction de cet atelier en 2020. Ces ateliers s'ajoutent à l'atelier Culture, animé par l'équipe éducative.

Le CHRS a bénéficié en 2019 de fonds privés, qui ont favorisé la création et le développement de ces ateliers, de la part de :

- la Fondation JM Bruneau 2019 (en lien avec la FAS et la Fondation de France), pour les ateliers collectifs logement ;
- La Fondation d'entreprise Harmonie mutuelle pour les ateliers collectifs santé.

A Savoir

L'expérimentation aux Baumettes d'une Structure d'accompagnement à la sortie (SAS) : collaboration multipartenariale pour une réinsertion facilitée

La SAS est une structure expérimentale ouverte en juin 2018, qui forte de son succès, se développe en France. Elle consiste dans une prise en charge globale renforcée avant la sortie de détention en vue d'anticiper la libération et de favoriser la réinsertion des personnes les plus éloignées de l'insertion et de l'aménagement de leur peine (avec des permissions de sortir pour favoriser l'autonomie et la préparation à la sortie, la relance des droits sociaux, l'accompagnement dans les démarches administratives, l'intervention de la Mission Locale et de Pôle Emploi, pour élaborer les projets professionnels). Cette structure est située au sein de l'établissement pénitentiaire des Baumettes. Dans ce quartier, les personnes détenues bénéficient d'un régime de porte ouverte, ont des rendez-vous avec des professionnels présents en détention (comme la juriste du PAD et la référente sociale du Relais RSA) et des partenaires de droit commun qui viennent au sein de la SAS. L'accompagnement des personnes à leur sortie de détention, par l'équipe du CHRS, est ainsi préparé, et peut s'exécuter dans la continuité du travail réalisé et des pistes identifiées.



AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER

POINTS D'ACCÈS

AU DROIT EN DÉTENTION

Les points d'accès au droit (PAD) délivrent de l'information juridique aux personnes détenues lors d'entretiens gratuits et confidentiels et de sessions collectives. Les démarches entreprises permettent de limiter les conséquences désocialisantes de la détention et de préparer la réinsertion des personnes détenues.

L'APCARS gère les points d'accès au droit des 5 établissements pénitentiaires des Bouches du Rhône (centre pénitentiaire des Baumettes - hommes et femmes, et de Luynes, centres de détention de Tarascon et Salon de Provence et maison centrale d'Arles). 1710 entretiens y ont été réalisés en 2019. 969 nouveaux dossiers ont été ouverts au cours de l'année. L'intervention de l'APCARS s'effectue en complémentarité avec celles des CPIP, des assistants sociaux et des délégués du Défenseur des droits.

Persiste une difficulté récurrente, la pérennisation de l'action des PAD, en raison d'une baisse de financement constante des collectivités locales et d'une faible implication de l'Administration pénitentiaire, les personnes placées sous main de justice étant pourtant les bénéficiaires exclusifs de l'action. Pour s'ajuster à l'enveloppe budgétaire donnée par le CDAD (centre départemental de l'accès au droit des Bouches-du-Rhône qui pilote l'action), il a fallu réajuster les temps de travail des juristes afin de permettre le maintien de l'activité, au détriment de l'effectivité de l'action menée depuis 15 ans. La politique d'accès au droit pourtant non remise en question et jugée fondamentale, est difficilement quantifiable (car faisant intervenir plusieurs institutions et s'inscrivant dans une démarche globale portée par les assistants sociaux et les CPIP) et donc difficilement valorisable auprès des financeurs tels que le FSE. Toutefois le SPIP 13 a manifesté un soutien inconditionnel à l'action.



1710
entretiens
ont été réalisés en
2019 dans
5 établissements
pénitentiaires



AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSERER

LIEU D'ACCUEIL RSA - MARSEILLE

642 personnes
ont été
accompagnées
par le lieu d'accueil
RSA et

1477
entretiens ont été
menés

L'APCARS accueille, accompagne, oriente des bénéficiaires du RSA domiciliés dans 6 arrondissements de Marseille, tout au long de leur parcours d'insertion, sur la base d'un contrat d'engagement réciproque. Cette mission nous est confiée par le Conseil départemental des Bouches du Rhône.

L'accompagnement social peut se traduire par une aide à la mise en œuvre des droits sociaux, l'instruction des demandes d'aides financières et l'accomplissement de démarches administratives visant à lever les obstacles à l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.

En 2019, parmi les 642 personnes suivies par le Lieu d'accueil, il y avait 208 nouveaux allocataires du RSA. Cela représente une augmentation de 10% par rapport à la file active de 2018.

49 bénéficiaires ont quitté le dispositif en sorties « Emploi ». 68 bénéficiaires ont bénéficié du dispositif « accompagnement global ». Ce dispositif est un suivi renforcé et intensif, qui consiste en un double accompagnement APCARS / conseillers techniques de Pole Emploi. Le service RSA de l'APCARS a toujours en charge le volet social de l'accompagnement pour lever les freins à l'insertion (en matière de logement, de surendettement, de santé) pour faciliter la mise en emploi par les conseillers de Pôle emploi. La synergie entre les deux services produit des résultats très positifs sur l'insertion des personnes accompagnées. Il est toutefois à déplorer que le nombre global de bénéficiaires du RSA soit en augmentation depuis 2 ans sur le territoire marseillais.



AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER

RELAIS RSA BAUMETTES

179 personnes
détenues
bénéficiaires
du RSA ont été
reçues aux CP
des Baumettes
et de Luynes

Le relais RSA intervient au sein du centre pénitentiaire des Baumettes, en maison d'arrêt, à la structure d'accompagnement à la sortie (SAS), au quartier semi liberté et au centre de détention pour femmes, ainsi qu'au centre pénitentiaire de Luynes, pour les marseillais qui y sont incarcérés en détention classique et au sein du quartier de semi-liberté.

Les entretiens se déroulent dès l'entrée en détention (notamment grâce au signalement des CPIP du SPIP, depuis le quartier arrivant) et en fin d'incarcération, en vue de la préparation à la sortie.

179 personnes détenues et bénéficiaires du RSA ont été reçues au sein des 2 établissements : 131 hommes et 48 femmes.

La référente sociale rencontre les bénéficiaires pour les informer sur les modalités du maintien de leurs droits au RSA au cours du 1^{er} trimestre et les conséquences de l'incarcération sur leur situation sociale (logement, allocations, etc.). La référente effectue ainsi un diagnostic social global lors de ce premier entretien. Suite à cette évaluation, la référente oriente si besoin, vers le PAD, les partenaires présents en détention (SPIP, unités sanitaires, AS, etc.) et prend contact avec les partenaires de droit commun pour éviter les trop perçus (CAF, Pôle insertion, etc.). Elle contacte le référent social qui suivait antérieurement le bénéficiaire RSA, pour éviter notamment les radiations. Elle permet ainsi la suspension du contrat d'engagement réciproque, durant l'incarcération et d'éviter la perte des droits inhérents.

La référente réalise également un accompagnement à la préparation à la sortie des bénéficiaires. En cela, elle travaille en coordination avec le SPIP. Cette préparation à la sortie consiste en la réouverture de droits, à la conclusion d'un contrat relais, dans l'attente de la signature d'un contrat d'engagement réciproque avec un référent d'un lieu d'accueil RSA, à la sortie. Cela évite les ruptures de droits et de prise en charge. Le service a réalisé 95 accompagnements sociaux à la sortie (69 hommes et 26 femmes).

Focus sur

La collaboration entre le relais RSA et le CHRS Athènes

Le relais RSA travaille en lien avec le CHRS Athènes de l'APCARS. Si la personne est signalée au CHRS par le SPIP comme n'ayant pas d'hébergement, la personne est mise en relation avec le relais RSA, avant sa libération et son admission en CHRS. La relance de droits est ainsi faite, et des rendez-vous physiques sont prévus au CHRS pour effectuer le lien avec l'équipe éducative et le référent RSA de droit commun. C'est un gain de temps non négligeable pour le bénéficiaire (avant que celui-ci ne perçoive à nouveau son allocation). Cela permet aussi d'assurer une continuité des démarches engagées en détention, sans générer de rupture.



97 personnes
accompagnées
en 2019
par la chargée
d'insertion
professionnelle

AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER

SERVICE EMPLOI - MARSEILLE

Le Service Emploi a été initialement créé au sein du CHRS Athènes, et son activité s'est étendue aux personnes placées sous contrôle judiciaire et suivies par l'APCARS.

Sur les 97 personnes accompagnées en 2019 par la chargée d'insertion professionnelle du service Emploi, 62 étaient usagers du CHRS et 35 des personnes placées sous contrôle judiciaire.

Pour les usagers du CHRS, cet accompagnement a abouti à 30 % de mises en emploi sur l'année (CDD, CDDI, CDI, formations qualifiantes, intérim).

Au cours de l'année 2019, 36 ateliers collectifs Emploi ont été réalisés, auxquels ont majoritairement participé les résidents du CHRS. Les techniques de recherche d'emploi, la rédaction d'un CV, la présentation personnelle et professionnelle à un employeur, sont des thèmes régulièrement traités lors de ces ateliers. De plus, 20 permanences numériques Emploi ont été organisées. Ces permanences permettent la consultation d'offres d'emploi sur différents sites internet (Pôle Emploi store, etc.). Elles ont aussi comme objectifs de familiariser les résidents aux outils numériques, mis à disposition (ordinateurs et tablettes) et de leur faire gagner en autonomie.

Des accompagnements physiques aux forums de recrutement sont aussi proposés ainsi que des entretiens tripartites avec les employeurs (structures d'insertion ou entreprises) afin de consolider les mises en emploi.

Concernant les personnes sous contrôle judiciaire, l'intervention de la chargée d'insertion professionnelle vise essentiellement à effectuer un diagnostic sur leur situation professionnelle, à les orienter efficacement vers les services institutionnels de l'emploi, à les informer sur les dispositifs existants (en matière de formation, d'insertion et d'emploi) et à leur fournir un appui logistique à l'utilisation de Pole Emploi Store.



AUX CÔTÉS DES VICTIMES

FRANCE VICTIMES 94

5 451 victimes
d'infractions
pénales
rencontrées et
accompagnées
(BAV, UMJ et MJD),
soit **9 249**
entretiens

**Rôle majeur
du BAV de Créteil
dans le
renforcement
de la lutte contre
les violences
conjugales et
la prise en charge
des victimes dans
ce domaine
(suite au Grenelle)**

L'accompagnement des victimes d'infractions a connu en 2019 au sein de l'APCARS un développement sans précédent, à travers l'augmentation du recours à différents dispositifs d'aide aux victimes, situés dans le département du Val de Marne, la création de nouveaux dispositifs et le renforcement des actions de prévention et sensibilisation. Le service d'aide aux victimes de l'APCARS se dénomme désormais France Victimes 94, afin de marquer encore davantage son adhésion à la Fédération France Victimes.

Le bureau d'aide aux victimes (BAV) auprès du TJ de Créteil a, parmi ses missions classiques d'accueil et d'écoute, d'accompagnement à l'audience, d'information sur les droits et d'orientation, celles d'intervenir de façon proactive auprès d'un public identifié comme vulnérable. L'APCARS effectue également des permanences « Victimes » à l'UMJ de Créteil et dans les MJD de Villejuif et Champigny.

On note en 2019 une augmentation importante d'activités et de sollicitations partenariales, notamment car le TJ de Créteil a été désigné par la chancellerie comme juridiction pilote en matière de lutte contre les violences conjugales et de prise en charge des victimes, suite au Grenelle qui y était consacré, de septembre à novembre 2019. Cette juridiction était en effet précurseur dans la mise en place de dispositifs dans ce domaine.

Les victimes de violences conjugales, indépendamment de leur sexe, domicile ou âge, sont « identifiées » au travers de plusieurs actions menées par le service qui se met à leur disposition, tant sur le plan juridique que psychologique (afin de favoriser leur reconstruction personnelle) et les oriente vers des dispositifs spécifiques ainsi que des partenaires associatifs et judiciaires. Plus de 1000 victimes de violences conjugales ont ainsi été contactées et accompagnées par l'APCARS. Désormais, en effet, depuis octobre 2019, toutes les plaintes déposées dans le Val de Marne en matière de violences conjugales sont transmises à l'APCARS, dont certaines sont retransmises au CIDFF94, association du Schéma départemental d'aide aux victimes.

Les orientations vers Tremplin 94, porteuse du « Téléphone Grand Danger » (TGD), et le barreau du Val de Marne se sont accrues. Il en est de même du nombre d'évaluations personnalisées des victimes (EVVI) réalisées en matière de violences conjugales, réalisées pour la plupart au cours du dernier trimestre 2019.



AUX CÔTÉS DES VICTIMES



**Renforcement
des démarches
proactives à
destination des
victimes les plus
vulnérables :**

**3 866
personnes
contactées.**

**Partenariat avec
18
établissements
scolaires pour
des actions de
sensibilisation**

Ce renforcement des réponses dans le champ de la lutte contre les violences conjugales a nécessité un investissement particulièrement important du BAV de Créteil : réunions de travail fréquentes avec le parquet et la présidence du TJ, présentation du BAV, notamment à la Présidence de la République (entretien d'une heure du Président de la République avec la Cheffe de service dans les locaux de l'APCARS) et à la chancellerie, aux députés et maires du Val de Marne, aux magistrats d'autres ressorts, conférence à la Cour de cassation, actions de communication et média, etc.

Certaines activités proactives, déjà existantes, ont été renforcées en 2019 : il s'agit du contact du service à destination des victimes lors des procédures de comparution immédiate (1783 personnes contactées, soit une augmentation de 25%), des victimes personnes âgées et vulnérables (814 personnes, soit une augmentation de 347%) et des victimes dans le cadre de procédures criminelles (235 personnes, soit une augmentation de 31%). Une autre activité proactive a été créée en 2019, à destination des victimes de proxénétisme. De même, les actions de sensibilisation à destination des élèves ont connu une très forte croissance.

Enfin, le Pôle Attentat et Catastrophe Collective (PACC) créé par l'APCARS pour faciliter l'intervention du service dans l'urgence s'est réuni à 2 reprises afin de consolider les liens entre intervenants salariés et psychologues extérieurs. De plus, le référent attentat (chef de service de l'APCARS) a développé la convention Délégation interministérielle de l'Aide aux Victimes /Pôle emploi sur le territoire départemental, en lien avec le CIDFF94. Le référent attentat est notamment intervenu dans le déploiement de la prise en charge des victimes de l'incendie de l'hôpital Henri Mondor (août 2019).

Focus sur

Les actions de prévention en milieu scolaire

L'APCARS a aussi développé en 2019 ses actions de prévention à destination des établissements scolaires, les élèves étant des publics susceptibles d'être exposés à des actes d'incivilités, de violences intra ou extra-familiales ou de harcèlement. Depuis sa mise en œuvre, en 2016, les sollicitations des établissements scolaires ne cessent d'augmenter : pour l'année 2019-2020, 84 classes, dans 18 établissements scolaires, devaient être sensibilisés, soit plus de 2100 élèves.



ENTRE AUTEURS ET VICTIMES

LA JUSTICE RESTAURATIVE

Depuis la loi du 15 août 2014, toute personne peut participer à un dispositif de justice restaurative. Il s'agit d'une pratique complémentaire au traitement judiciaire et pénal de l'infraction qui permet un dialogue entre la victime, l'auteur et la société, en fonction du dispositif choisi. La justice restaurative a pour objectif d'envisager ensemble les conséquences d'un acte, dans un espace sécurisé, afin de favoriser la libération de la parole des participants et d'évoquer ses répercussions, ce qui favorise la reconstruction de chacun.

L'APCARS, par son service régional de justice restaurative, contribue à l'essor de cette nouvelle forme d'accompagnement des victimes et des auteurs. Elle est l'un des partenaires de l'Institut français de justice restaurative (IFJR), et membre de son Conseil d'administration.

Le partenariat avec la PJJ des Hauts de Seine se poursuit, dans le cadre de la convention signée en 2017 avec le tribunal judiciaire de Nanterre, la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse des Hauts-de-Seine (DTPJJ 92) et le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits des Hauts de Seine (CDAD 92). Ce partenariat interdépartemental a été choisi pour intégrer l'expérimentation nationale PJJ. 14 personnes ont été orientées en 2019. Ce partenariat a pour objectif de mettre en oeuvre des dispositifs de justice restaurative, très majoritairement sous la forme de médiation restaurative, pour les mineurs et les jeunes majeurs pris en charge par les établissements du secteur public de la PJJ 92 dans le cadre d'une réparation pénale.

Les rencontres condamnés / victimes, prévues avec le SPIP 95 ont été reportées compte tenu des contraintes de ce dernier. 3 personnes ont été orientées.

Le service a également animé une action de sensibilisation conventionnée avec la PJJ 94 auprès de 12 jeunes.

Enfin, le service a poursuivi ses activités de sensibilisation du public sur la justice restaurative : en 2019, 213 personnes ont participé à diverses conférences spécifiques et sessions d'informations, comme à la FARAPEJ, auprès de la PJJ 94 et de la PJJ 78, à l'INHESJ, au Stemo 92, etc.



213 personnes sensibilisées à la justice restaurative

14 personnes orientées pour une médiation restaurative

ENTRE AUTEURS ET VICTIMES

»»



A Savoir

La médiation restaurative :

La médiation restaurative, visée par l'expérimentation nationale PJJ, offre à la victime et à l'infacteur, quelle que soit la gravité des faits, l'opportunité d'une rencontre volontaire afin qu'ils discutent des caractéristiques, des conséquences et des répercussions du conflit de nature pénale qui les oppose.

Structurée et sécurisée, la rencontre est animée par un animateur professionnel ou bénévole, spécifiquement formé.

Le but de la médiation restaurative est :

- de rendre possible une telle rencontre ;
- d'encourager l'infacteur à mesurer l'impact humain, social et/ou matériel de son action et d'en assumer la responsabilité ;
- de permettre à la victime d'exprimer ses émotions, ses attentes et ses besoins ;
- de conduire chacun à reconsidérer le point de vue de l'autre et à en tenir davantage compte.

La médiation commence par l'examen de l'éligibilité de l'affaire à une mesure de médiation par l'autorité judiciaire compétente et/ou l'animateur. Elle se poursuit par des entretiens préparatoires individuels, suivis de la rencontre entre la victime et l'infacteur.

La médiation peut se terminer par la signature d'un accord restauratif (après consultation éventuelle par les parties de leurs conseils respectifs) - sauf après un procès pénal - , mis en œuvre sous le contrôle de l'animateur (après la validation, selon les législations, de l'autorité judiciaire). Ce temps de suivi peut constituer une cinquième étape fort opportune pour s'assurer du respect des engagements pris et de leurs effets sur les participants.

(source : IFJR : <https://www.justicerestaurative.org/>)



RAPPORT FINANCIER



Elvys Fiokouna
Trésorier de l'APCARS

En tant que trésorier de l'association APCARS, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport financier de l'année 2019, pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Seront abordés :

- **le résultat de l'exercice ;**
- **le bilan de l'association ;**
- **la trésorerie ;**
- **la proposition d'affectation du résultat.**

COMPTE DE RÉSULTAT 2019

Notre association présente un résultat négatif de 468 760 euros au 31 décembre 2019, correspondant à la différence entre nos recettes et nos dépenses. Les recettes représentent 7 695 131 euros, dont 7 586 587 euros d'exploitation. Elles ont diminué de 11 % par rapport à l'année dernière principalement en raison de la fin du marché public dit « RIVE » au 4 octobre 2018, que nous avons obtenu pour une période de deux ans.

Les recettes se répartissent de la façon suivante :

- 48 % sont issues de produits sur frais de justice (activités payées à l'acte par les tribunaux) ;

- 33 % des dotations globales de finance (activités CHRS) ;
- 17 % de subventions diverses (activités d'aide aux victimes, relais RSA, Points d'accès au droit) ;
- 2 % de participation des usagers (stages alternatifs aux poursuites et CHRS).

Les reprises de provisions d'un montant de 380 431 euros réunissent essentiellement les reprises d'indemnités de départ à la retraite (89 %) et une reprise de fonds dédiés.

Les dépenses s'élèvent à 8 163 891 euros, en diminution de 11% par rapport à l'année précédente, dont 7 929 649 euros de charges d'exploitation. Elles se composent en grande partie des salaires et charges sociales du personnel de l'APCARS, des locations hôtelières ou studios pour les usagers des CHRS et d'honoraires, principalement des travailleurs indépendants intervenant sur les mesures socio-judiciaires. Nous avons bénéficié de la baisse générale des cotisations sociales et nous avons également moins de charges suite à l'arrêt de RIVE.

Nous bénéficions de la mise à disposition gratuite de locaux :

- par la cour d'appel de Paris pour notre siège (Direction générale) ;
- par les tribunaux judiciaires pour nos services d'enquêtes.

Les provisions pour risques et charges d'exploitation d'un montant de 327 801 euros sont essentiellement constituées des provisions pour indemnités de fin de carrière.

Les dotations aux amortissements sont de 83 207 euros.





BILAN 2019

A l'actif, le patrimoine de l'association est constitué de matériels informatiques, mobiliers et aménagements divers de locaux. La valorisation nette est de 309 595 euros.

Les 2 257 135 euros de créances inscrites à l'actif circulant du bilan sont constituées par les retards de paiement des services judiciaires (95%) et des subventions à recevoir (5%).

Au passif, les fonds associatifs (fonds propres et autres fonds associatifs) sont en baisse de 468 761 euros par rapport à 2018, portant leur total à 844 116 euros.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 469 152 euros (-11 160 euros par rapport à 2018).

Les fonds dédiés s'élèvent à 45 000 euros. Ils sont dus à un complément de financement de la part de la cour d'appel de Paris en novembre 2019 (aide aux victimes) et à la quote-part du financement RSA Baumettes qui a un exercice décalé, du 1^{er} octobre N au 30 septembre N+1.

Les dettes, d'un total de 1 415 878 euros, sont en hausse par rapport à 2018 du fait de la situation de trésorerie négative au 31 décembre 2019.

En revanche, nous constatons un net recul des charges à payer et dettes fournisseurs qui s'élèvent à 763 169 euros. En comparaison, nous avons 962 277 euros de dettes en 2018.

Le total du bilan de l'APCARS au 31/12/2019 s'élève à 2 774 145 euros.

TRÉSORERIE

La trésorerie de l'association fait apparaître un solde négatif de 461 661 euros au 31/12/2019. L'année a été très compliquée avec des baisses de financements (CHRS à Paris,

PAD à Marseille notamment), des retards de paiement des régies, mais aussi des dépenses importantes telles que des départs de salariés avec des indemnités, des travaux d'aménagement de locaux (pour les enquêtes de personnalité, le CHRS Belleville ainsi que le nouveau siège au sein de la cour d'appel notamment).

Le début de l'année 2020 a commencé avec ce handicap, mais depuis fin mars, notre trésorerie est de nouveau positive et nous redoublons d'efforts pour qu'elle le reste. Les résultats du 1^{er} trimestre sont largement excédentaires malgré la crise sanitaire qui touche la planète. Il est fort probable que nous subirons une baisse d'activité générale, mais des mesures ont été prises afin d'assurer une continuité d'activité dans les différents services.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Je vous propose de reporter les résultats autres que ceux en attente de contrôle de la part du financeur (les CHRS), en report à nouveau.

Dans le détail :

• **Gestion du Pôle social IDF** : 367 664 €

La gestion de ce pôle est soumise à approbation de l'autorité de tarification et a donc un caractère provisoire dans l'attente de l'arrêt définitif. Le fonctionnement de l'exercice 2019 est présenté à l'administration avec une perte de 367 664 € (DRIHL).

Résultat en attente de contrôle : - 367 664 €

• **Gestion du Pôle judiciaire IDF**

L'exercice 2019 se termine avec un bénéfice de : 14 710 €
Il devra être affecté par l'Assemblée Générale

• **Gestion de l'Association**

Le résultat de l'exercice 2019 est une perte de : - 45 606 €
Il devra être affecté par l'Assemblée Générale.

• **Gestion du Pôle Social Marseille :**

Le résultat de l'exercice 2019 est un déficit de : - 15 468 €
La gestion de ce pôle est soumise à approbation de l'autorité de tarification et a donc un caractère provisoire dans l'attente de l'arrêt définitif. Le fonctionnement de l'exercice 2019 est présenté à l'administration avec un déficit de 15 468 € (DDCS).

• **Gestion du Pôle Judiciaire Marseille :**

L'exercice 2019 se termine avec un déficit de : - 30 046 €
Il devra être affecté par l'Assemblée Générale.

• **Gestion du Service RSA :**

L'exercice 2019 se termine avec un bénéfice de : 426 €
Il devra être affecté par l'Assemblée Générale.

• **Gestion du Service Point d'Accès aux Droits :**

L'exercice 2019 se termine avec une perte de : - 13 632 €
Elle devra être affectée par l'Assemblée Générale.

• **Gestion de la Réunion :**

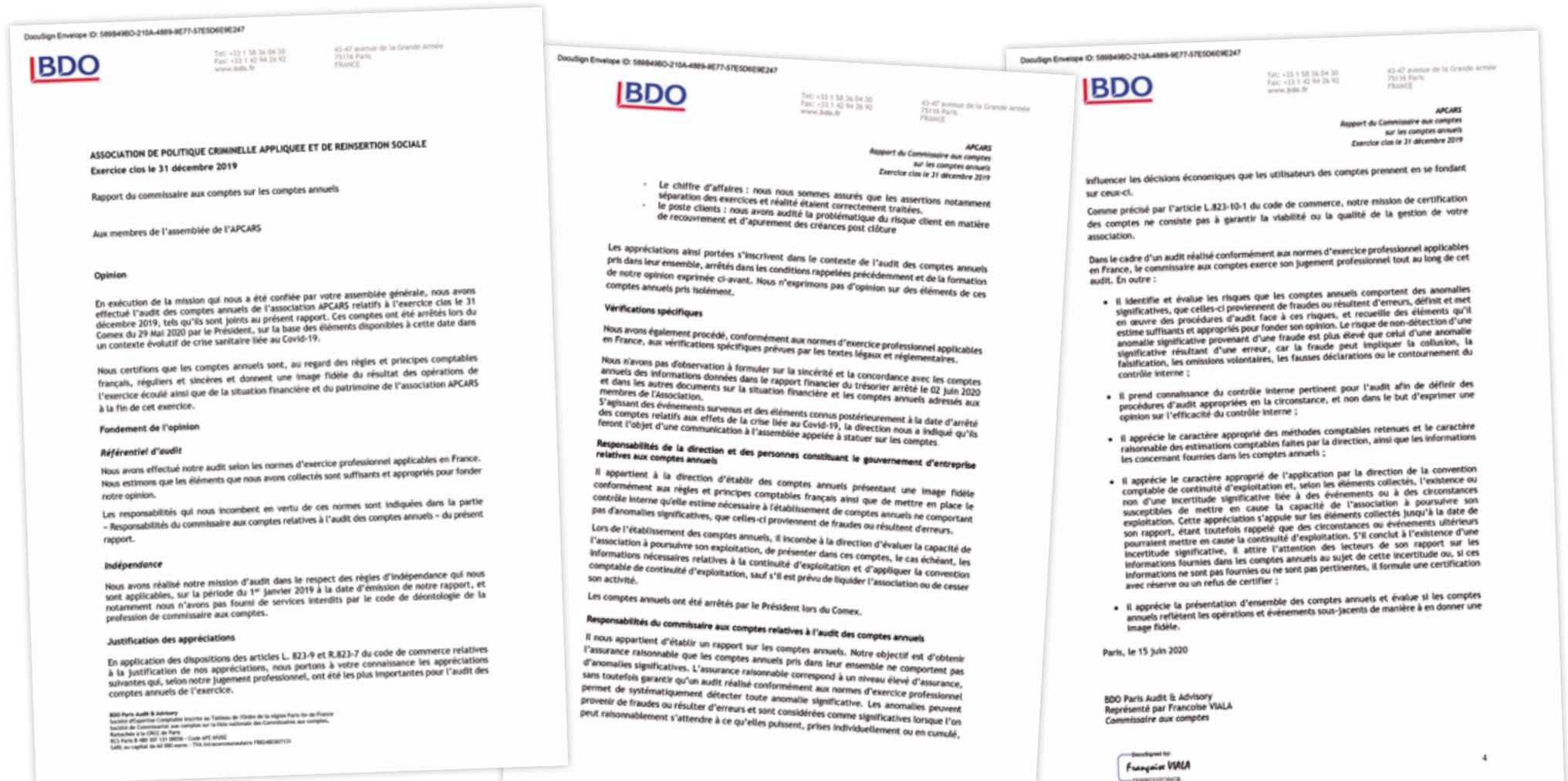
L'exercice 2019 se termine avec une perte de : -11 464 €

Pour l'année 2020, nous prévoyons une hausse d'activité sur les enquêtes sociales rapides et des financements complémentaires sur le CHRS Belleville dans le cadre du dispositif de décohabitation des conjoints violents. Une convention va être signée avec la ville de Paris dans ce cadre. Nous aurons également une baisse des charges avec le départ du directeur général fin février, dont le remplacement n'est pas prévu avant le 3^e trimestre 2020..



RAPPORT

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



COMPTE DE RÉSULTAT

2019

RÉSULTAT AU 31/12/2019 RÉSULTAT AU 31/12/2018

Achats	74 477	98 697
Services extérieurs	1 771 329	1 908 983
Autres services extérieurs	1 110 911	1 109 408
Impôts et taxes	318 859	308 358
Salaires et charges sociales	4 357 389	4 938 018
Provisions congés payés	-66 817	9 303
Provisions charges congés payés	-83 947	37 205
Autres charges	36 439	45 587
Charges d'exploitation	7 518 640	8 455 558
Produits taxations	3 363 288	4 117 206
Participation forfaitaire usagers	177 816	165 713
Cotisations - dons	320	10 320
Subventions	3 670 363	3 647 814
Autres produits de gestion courante	35 839	41 949
Produits d'exploitation	7 247 626	7 983 003
Résultat brut d'exploitation	-271 014	-472 555
Charges financières	504	773
Charges exceptionnelles	45 236	86 128
Dotations aux amortissements	226 710	172 867
Dotations aux provisions	327 801	373 961
Dotations aux fonds dédiés	45 000	41 500
Produits financiers	5	107
Produits exceptionnels	55 006	9 787
Produits exceptionnels sur exercice antérieur	12 032	32 825
Reprise des amortissements et provisions	338 961	510 523
Reprise sur fonds dédiés	41 500	323 561
Résultat comptable	-468 760	-270 980



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

ACTIF

ACTIF CONSOLIDÉ		AU 31/12/2019			AU 31/12/2018
		VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	55 783	45 867	9 917	15 363
	Concessions, brevets et droits assimilés (site internet, logiciels)	55 783	45 867	9 917	9 363
	Immobilisations incorporelles en-cours	0	-	0	6 000
		-	-	-	-
	Immobilisations corporelles	727 407	493 136	234 271	270 899
	Installations générales, agencements, aménagements	306 393	139 825	166 568	169 771
	Matériel de bureau et informatique	335 043	276 219	58 824	90 723
	Mobilier	78 286	69 407	8 879	10 043
	Autres immobilisations corporelles	7 685	7 685	0	362
		-	-	-	-
	Immobilisations en-cours	-	-	-	-
		-	-	-	-
	Immobilisations financières	65 408	-	65 408	63 240
	Titres immobilisés	275	-	275	275
	Dépôts et Cautionnements	65 133	-	65 133	62 965
	-	-	-	-	
Total I	848 598	539 003	309 595	349 501	
Stocks et en-cours	-	-	-	-	
Créances et comptes rattachés	2 257 135	-	2 257 135	2 370 375	
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-	
Clients et comptes rattachés (taxations et enquêtes)	2 133 207	-	2 133 207	2 188 279	
Autres créances	123 928	-	123 928	182 096	
	-	-	-	-	
Disponibilités	143 520	-	143 520	15 351	
Banques	129 466	-	129 466	-	
Livret A et compte épargne	-	-	-	-	
Caisse d'épargne	-	-	-	-	
Banque Postale	-	-	-	-	
Caisses	14 054	-	14 054	15 351	
	-	-	-	-	
Charges constatées d'avance	63 894	-	63 894	120 888	
Charges constatées d'avance	63 894	-	63 894	120 888	
	-	-	-	-	
Total II	2 464 550	-	2 464 550	2 506 615	
Charges à répartir (III)	-	-	-	-	
Total actif	3 313 148	539 003	2 774 145	2 856 115	



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

PASSIF

	PASSIF CONSOLIDÉ	AVANT AFFECTATION	AFFECTATION OU REPRISE	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres	1 204 540	-323 817	880 724	1 204 540
	Fonds associatifs sans droit de reprise	108 095	-	108 095	108 095
	Réserves	1 048 887	0	1 048 887	1 048 887
	Report à nouveau	318 538	-126 037	192 501	318 538
	Résultat de l'exercice	-270 980	-197 780	-468 760	-270 980
	Autres fonds associatifs	108 336	-144 943	-36 607	108 336
	Fonds associatifs avec droits de reprise	-	-	-	-
	- Subventions d'invest. Aff. à des biens renouvelables	34 000	-	34 000	34 000
	- Résultats sous contrôle de tiers financeurs	44 254	-144 943	-100 689	44 254
	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	14 618	-0	14 618	14 618	
Provisions réglementées	15 464	-0	15 464	15 464	
-	-	-	-	-	
Total I	1 312 877	-468 760	844 117	1 312 877	
FONDS DEDIES	Compte de liaison	-	-	-	-
	Provisions pour risques et charges	480 311	-11 160	469 152	480 311
	Provisions pour risques	140 000	-	140 000	140 000
	Provisions pour charges	340 311	-11 160	329 152	340 311
	Fonds dédiés	41 500	3 500	45 000	41 500
Sur subventions de fonctionnement - gestion association	41 500	3 500	45 000	41 500	
Sur autres ressources	-	-	-	-	
Compte épargne temps	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	
Total II	521 811	-7 660	514 152	521 811	
DETTES	Emprunts			651 408	58 929
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits			651 408	58 929
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)			-	-
	Autres emprunts (ascis)			-	-
	Dettes			763 169	962 278
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			-	-
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			169 514	175 243
	Dettes fiscales et sociales			487 833	639 978
	Autres dettes			105 822	147 056
	Produits constatés d'avance			1 300	220
Produits constatés d'avance			1 300	220	
-			-	-	
Total III			1 415 878	1 021 427	
Total passif			2 774 145	2 856 115	



REMERCIEMENTS

À l'Etat et ses services



Aux conseils régionaux



Au conseil départemental



Aux mairies



Aux CDAD : Bouches du Rhone / Hauts de Seine



A la CAF des Bouches du Rhone



À nos fédérations



À nos salariés, collaborateurs et administrateurs, sans qui rien ne serait possible

À nos partenaires privés, pour leur soutien



*“ Passer d’un regard qui dévisage
à un regard qui envisage ”*

Jean Cocteau
✧



apcars
Association de Politique Criminelle
Appliquée et de Réinsertion Sociale

Siège social
Cour d'Appel
4 boulevard du Palais
75001 PARIS

 @APCARS

 www.apcars.fr